

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023



**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	2
État de la situation financière	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice 1 avril 2022 clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan inc. au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice 1 avril 2022 clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propres à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
24 juin 2023

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 7)	\$ 153,535	\$ 153,628
Autres subventions (Note 9)	53,693	95,798
Gouvernement de la Saskatchewan (Note 10)	32,725	34,148
Subventions salariales (Note 8)	12,354	27,953
Revenus des activités	3,205	1,336
Commandites	1,500	-
Cotisations des membres	390	390
Dons	-	20
	<u>257,402</u>	<u>313,273</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	92,964	116,435
Fournitures de bureau (Note 12)	52,051	13,791
Honoraires et cachets des artistes	52,329	116,216
Honoraires professionnels	15,625	13,776
Location de bureau	12,496	8,476
Déplacements	8,888	11,479
Activités	6,117	7,683
Promotion et publicité	5,086	9,382
Assurances	2,595	1,843
Formation continue	2,500	8,789
Cotisations et abonnements	2,447	2,393
Dons	200	-
Taxes d'affaires et permis	187	170
Intérêts	185	445
	<u>253,670</u>	<u>310,878</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3,732	2,395
ACTIF NET au début de l'exercice	<u>20,424</u>	<u>18,029</u>
ACTIF NET à la fin de l'exercice	<u><u>\$ 24,156</u></u>	<u><u>\$ 20,424</u></u>

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2023**

ACTIF		<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse (Note 3)	\$	116,591	\$ 146,236
Comptes à recevoir (Note 4)		9,200	16,130
Taxe sur les produits et services à recevoir		3,504	1,246
Frais payés d'avance		<u>2,957</u>	<u>3,114</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$	<u>132,252</u>	<u>\$ 166,726</u>
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$	21,778	\$ 64,715
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 5)		6,539	5,097
Apports reportés (Note 6)		<u>79,780</u>	<u>76,491</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>108,097</u>	<u>146,303</u>
ACTIF NET			
Actif net non grevé d'affectations		<u>24,155</u>	<u>20,423</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$	<u>132,252</u>	<u>\$ 166,726</u>

Approuvé par les Administrateurs:

_____, Administrateur _____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	\$ 3,732	\$ 2,395
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	3,732	2,395
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	430	2,120
Subventions à recevoir	6,500	43,054
Frais payés d'avance	157	617
Comptes fournisseurs et charges à payer	(42,937)	33,073
Salaires et cotisations sociales à payer	1,442	1,738
Apports reportés	3,289	(87,814)
Taxes sur les produits et services	<u>(2,258)</u>	<u>433</u>
	<u>(29,645)</u>	<u>(4,384)</u>
Décroissance nette de l'encaisse	(29,645)	(4,384)
Encaisse au début de l'exercice	<u>146,236</u>	<u>150,620</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ <u>116,591</u>	\$ <u>146,236</u>

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023**

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan inc. (la Communauté) est un organisme sans but lucratif dont la mission est l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des Africains francophones et la promotion de leur culture. La Communauté est constituée en vertu de la « Non- Profit Corporation Act » de la Saskatchewan.

À titre d'organisme sans but lucratif, la Communauté est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Les subventions reçues de Patrimoine Canada représentent 41 % (2022 - 49 %) des revenus de la Communauté

2. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Communauté ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. (NCOSBL) et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) La Communauté applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et dons). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités et les cotisations des membres sont constatés à titre de produits au moment où le commanditaire s'est engagé à verser le montant, que ce dernier peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 mars 2023**

Instruments financiers

- c) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception des certaines transactions avec lien de dépendance qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, le cas échéant. La Communauté évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.
- Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les comptes à recevoir.
- Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.
- Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation des instruments financiers

- d) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La politique de la Communauté consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services et matériel

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

3. ENCAISSE AFFECTÉ

Un montant de 79,780 \$ (2022 - 76,491 \$) de l'encaisse est affecté aux apports reportés pour le prochain exercice financier. Voir la note 6.

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023**

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	\$ 1,200	\$ 1,630
Subventions à recevoir	<u>8.000</u>	<u>14.500</u>
	<u>\$ 9.200</u>	<u>\$ 16.130</u>

5. COTISATIONS SOCIALES À PAYER

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans l'état de la situation financière est 3 707 \$ (2022 – 2 750 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

6. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine canadien - programmation de base	\$ 10,250	\$ 85,000	\$ (91,750)	\$ 3,500
Patrimoine canadien - Mois de l'histoire des noirs	-	50,000	(19,920)	30,080
Tropicana Community Services	-	45,000	-	45,000
Conseil culturel Fransaskois	2,693	1,200	(2,693)	1,200
Emploi et développement	48,615	-	(48,615)	-
Sask Culture	-	19,000	(19,000)	-
Ministère de l'éducation	13,725	-	(13,725)	-
Community Initiatives Fund	<u>1.207</u>	<u>2.500</u>	<u>(3.707)</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 76.490</u>	<u>\$ 202.700</u>	<u>\$ 199.410</u>	<u>\$ 79.780</u>

7. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Patrimoine canadien - Programmation de base	\$ 85,000	\$ 75,140
Patrimoine canadien - Mois de l'histoire des noirs	19,920	-
Patrimoine canadien - Projet inclus moi	-	48,808
Logement, Diversité & Inclusion	-	25,000
Patrimoine canadien - Canada en fête	-	4,680
Emploi Développement Social Canada	<u>48.615</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 153.535</u>	<u>\$ 153.628</u>

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023**

8. SUBVENTIONS SALARIALES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan	\$ 12,354	\$ 18,685
Assemblée communautaire fransaskois	<u>-</u>	<u>9,268</u>
	<u>\$ 12,354</u>	<u>\$ 27,953</u>

9. AUTRES SUBVENTIONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Africa Centre	\$ 45,000	\$ -
Community Initiative Fund	4,000	8,793
Conseil culturel fransaskois	2,693	303
Multicultural Council of Saskatchewan	2,000	1,000
Société de la croix rouge du Canada	-	40,702
Tropicana Community Services	<u>-</u>	<u>45,000</u>
	<u>\$ 53,693</u>	<u>\$ 95,798</u>

10. GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Sask Culture	\$ 19,000	\$ 19,000
Ministère de l'Éducation	<u>13,725</u>	<u>15,148</u>
	<u>\$ 32,725</u>	<u>\$ 34,148</u>

**LA COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES
DE LA SASKATCHEWAN INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2023**

11. ENGAGEMENTS

La communauté s'est engagée à un bail pour l'espace à bureau qui terminera le 31 mars 2024. Conformément au terme du bail, les montants annuels à payer sont de 7,380 pour la location des locaux et un montant annuel additionnel de 1,292 pour le stationnement jusqu'à la terminaison du bail.

2024	\$ 8,672
2025	<u>0</u>
	<u>\$ 8,672</u>

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Il y a eu des nouvelles acquisitions d'immobilisations de 41,470 \$ en 2023 (2022 - 7,504 \$) Les immobilisations corporelles appartenant à l'organisation comprennent du matériel informatique ayant un coût total de 25,875 \$ et des fournitures et équipements ayant un coût total de 15,595 \$. Ces montants sont inclus à l'état des résultats sous la rubrique fournitures de bureau.

13. RISQUES FINANCIERS

La Communauté, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les risques importants sont détaillés ci-après

Risque de crédit :

La Communauté est exposée à un risque de crédit à l'égard des comptes à recevoir et des subventions à recevoir.

Risque de liquidité :

La Communauté est exposée à un risque de liquidité principalement à l'égard de l'ensemble de ses passifs à court terme.